Propositions soumises au vote

Assemblée Générale ordinaire du 28 novembre 2026

Ligue Corse de Football

Proposition n°1 (soumise au vote)

Règlement général des compétitions – Mutés supplémentaires

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 14 :
Nombre de joueurs « Mutation »
Cf article 160 des règlements généraux de la FFF

APRES MODIFICATION

ARTICLE 14 :
Nombre de joueurs « Mutation »
Cf article 160 des règlements généraux de la FFF
Mesure complémentaire de renforcement du football féminin :
Le club qui engage une équipe féminine dans le championnat de Régional 1 Féminin (R1F) peut obtenir, sur demande, un joueur ou une joueuse supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « Mutation », dans l'équipe régionale de jeunes son choix, désignée pour toute la saison avant le début des compétitions.
Le club qui engage une équipe féminine **U13F** ou U14F dans un championnat régional peut obtenir, sur demande, un joueur ou une joueuse supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « Mutation », dans l'équipe régionale de jeunes de son choix, désignée pour toute la saison avant le début des compétitions (non cumulable avec le paragraphe précédant).
Ces mutés supplémentaires ne sont pas cumulables, dans une même équipe, avec ceux accordés au titre de l'article 45 du Statut de l'arbitrage.

Proposition n°2 (soumise au vote)

Règlement particulier des compétitions – Régional 4

AVANT MODIFICATION

RÉGIONAL 4 :

- Le championnat de régional 4 est constitué d'une poule unique de 14 clubs maximum ou de plusieurs poules disputant un championnat par matchs aller-retour.
- ~~Les clubs de football entreprise déjà présents dans le championnat de DH foot entreprise, peuvent engager une équipe réserve en championnat régional 4.~~
- ~~Le régional 4 devient également le 1er niveau de football entreprise. Les nouveaux clubs de football entreprise doivent s'engager dans le championnat régional 4 pour pouvoir accéder au championnat de DH football entreprise.~~
- ~~Les clubs de football entreprise évoluant en championnat régional senior R4 ne peuvent participer aux épreuves de la coupe de France, de la coupe de Corse et du challenge d'encouragement.~~
- ~~Les joueurs des clubs de football entreprise participant au championnat régional senior R4 seront qualifiés avec la licence délivrée pour les compétitions de football entreprise.~~
- ~~Le club de football entreprise le mieux classé, remplissant les conditions, accède en R1 football entreprise.~~
- ~~Les matchs de championnat de régional R4 pourront se jouer en semaine, le jour de la semaine désigné par le club en début de saison. Pour les 2 dernières journées, les matchs se joueront le même jour, sauf si les rencontres n'ont aucune incidence sur les accessions.~~
- ~~Le club de football entreprise évoluant en championnat de D.H football entreprise finissant dernier est relégué en régional 4.~~
- ~~La poule de championnat de P.H.A football entreprise n'existe plus.~~
- ~~Aucune double licence ne sera accordée à des clubs disputant un même championnat.~~
- ~~Dans le championnat de R1 football entreprise, le nombre de double-licencié est de 3 joueurs maximum sur la feuille de match.~~
- ~~Dans le championnat de Régional 4, le nombre de double-licencié est de 3 joueurs maximum sur la feuille de match.~~
- ~~Dans les championnats R1, R2 et R3, le nombre de double-licencié est illimité.~~

APRÈS MODIFICATION

RÉGIONAL 4 :

- Le championnat de régional 4 est constitué d'une poule unique de 14 clubs maximum ou de plusieurs poules disputant un championnat par matchs aller-retour.

Suppression de l'ensemble des dispositions relatives au football entreprise et aux doubles licences dans l'article consacré au Régional 4.

Proposition n°3 (soumise au vote)

Règlement particulier – Coupe de Corse (article 10)

AVANT MODIFICATION

COUPE DE CORSE – ARTICLE 10 :

~~Pour la finale, possibilité d'inscrire un gardien de but remplaçant supplémentaire soit 15 joueurs sur la feuille de match.~~

APRÈS MODIFICATION

COUPE DE CORSE – ARTICLE 10 :

Participation des joueurs :

- Jusqu'aux quarts de finale inclus, la ligue fait application pour cette épreuve des règlements des championnats seniors régionaux (R2, R3, R4).
- A compter des demi-finales, les clubs sont autorisés à utiliser 16 joueurs. Seront autorisés 5 changements en 3 temps, hors mi-temps ; le joueur remplacé l'est définitivement.

Proposition n°4 (soumise au vote)

Compétitions régionales de jeunes – Article 5 (U18)

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 5 :

Le nombre d'équipes et la composition des poules seront déterminés chaque année en fonction du type de championnat et des catégories d'âge.

Catégorie U18 :

~~1. Le championnat de régional 1 U18 :~~

- ~~Cas N°1 : 18 équipes engagées – Les 18 équipes engagées pour disputer le Championnat Régional Masculin U18 sont réparties en 3 groupes de 6 équipes. Le classement général de la saison précédente permet de répartir les différentes équipes de façon équilibrée. Les nouvelles équipes sont ajoutées aux différentes poules selon les places vacantes.~~
- ~~Cas N°2 : Plus de 18 équipes engagées – Les équipes engagées sont réparties en maximum 4 groupes de 6 équipes. Le classement général de la saison précédente permet de répartir les différentes équipes de façon équilibrée. Les nouvelles équipes sont ajoutées aux différentes poules selon les places vacantes.~~

~~2. Système de l'épreuve :~~

- ~~Cas N°1 : 18 équipes engagées – L'épreuve se dispute en deux phases successives :~~
 - ~~Phase 1 : les 18 équipes sont réparties en trois groupes de 6 équipes et se rencontrent par match aller/retour.~~
 - ~~Phase 2 : le système de composition des poules pour la phase 2 est établi par la commission des jeunes avant le début de la phase 1.~~

 ~~Si la constitution des poules de la phase 2 nécessite un classement des meilleurs seconds, celui-ci sera effectué en fonction des rencontres contre les équipes classées aux 4 premières places de chaque poule, selon l'ordre suivant : 1. Points acquis – 2. Goal-average général – 3. Buts marqués – 4. Nombre de victoires – 5. Il en va de même pour le départage des équipes classées 3e, 4e, 5e ou 6e.~~
- ~~Cas N°2 : Plus de 18 équipes engagées – L'épreuve se dispute en deux phases successives :~~
 - ~~Phase 1 : les équipes sont réparties en trois ou quatre groupes de 6 à 8 équipes et se rencontrent par match aller/retour.~~
 - ~~Phase 2 : le système de composition des poules pour la phase 2 est établi par la commission des jeunes avant le début de la phase 1.~~

~~3. Titre de champion de Corse U18 :~~

~~Le club sacré « Champion de Corse U18 » est l'équipe qui finira première du classement de la Phase 2 U18 R1 Elite.~~

APRÈS MODIFICATION

ARTICLE 5 :

Le nombre d'équipes et la composition des poules seront déterminés chaque année en fonction du type de championnat et des catégories d'âge.

Catégorie U18 : Voir règlement particulier du championnat régional masculin U18.

Suppression des dispositions U18 intégrées à l'article (composition des poules, système de l'épreuve, départage, titre de champion de Corse), qui relèveront du règlement particulier du championnat régional masculin U18.

Proposition n°5 (soumise au vote)

Compétitions régionales de jeunes – Article 5 (U16)

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 5 :

Le nombre d'équipes et la composition des poules seront déterminés chaque année en fonction du type de championnat et des catégories d'âge.

Catégorie U16 :

- ~~Poule « R1 unique » (U16, U15)~~
- ~~Poule « R2 » (possibilité de créer plusieurs poules) (U16, U15)~~

~~Le championnat U16 R1 est constitué d'une poule unique de 10 clubs, ce nombre pourra temporairement passer à un maximum de 12 clubs (article 137 R.G) sur décision de la Commission des Jeunes. Ce nombre devra impérativement être ramené à 10 dans les délais fixés en fin de saison par la Commission Régionale des Jeunes. Pour ces catégories, le nombre de clubs rétrogradés dans la division inférieure à l'issue de chaque saison est fixé à deux, mais sera augmenté en fonction du nombre de clubs rétrogradés du championnat U17 National en U16 R1, sans que cela ne modifie les modalités d'accession.~~

~~Dans le cas où le championnat « R2 » est constitué de deux poules, seul le premier de chaque poule accède au championnat « R1 ». Un match opposera le premier de chaque poule pour désigner le champion de Corse.~~

~~En aucun cas, une équipe ne pourra accéder à la division supérieure la saison où l'équipe représentative de son club aura perdu sa qualification.~~

~~Lorsqu'une équipe supérieure descendra dans une division où se trouve déjà une équipe inférieure de son club, cette dernière descendra automatiquement.~~

~~Pour déterminer le choix du club amené à combler une vacance dans une catégorie, il sera fait application des critères suivants : en cas de place vacante, la priorité est donnée au maintien. Dans tous les cas l'équipe classée dernière du championnat sera reléguée. Toute autre situation sera traitée par la CRJ.~~

~~Pour les clubs désirant engager deux équipes dans la catégorie U16, la participation de l'une d'entre elles au championnat U16 R1 se fera en fonction des disponibilités.~~

~~Lorsqu'une équipe accède au championnat National U17, le club dont elle est issue a la possibilité de demander une équipe réserve en U16 R1. Ceci ne modifie en rien les modalités de montées et de descentes (non-accession du troisième et/ou descente supplémentaire si besoin).~~

La Commission des jeunes a toute autorité pour étudier les cas non prévus par le présent règlement.

APRÈS MODIFICATION

ARTICLE 5 :

Le nombre d'équipes et la composition des poules seront déterminés chaque année en fonction du type de championnat et des catégories d'âge.

Catégorie U16 : Voir règlement particulier du championnat régional masculin U16.

Suppression des dispositions U16 intégrées à l'article (poules, accessions et relégations, places vacantes, équipes réserves), qui relèveront du règlement particulier du championnat régional masculin U16.

La Commission des jeunes a toute autorité pour étudier les cas non prévus par le présent règlement.

Proposition n°6 (soumise au vote)

Compétitions régionales de jeunes – Article 5 (U14 et U13)

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 5 :

Catégorie U14 et catégorie U13 :

~~Les différents championnats de ces catégories se dérouleront en deux phases (une première phase avec des championnats par niveau et une deuxième phase avec des championnats R1, R2, R3, R4). La composition des poules pour la première phase se fera en fonction des engagements des clubs. La composition des poules pour la deuxième phase se fera en fonction du classement des équipes lors de la première phase. Dans un championnat composé de plusieurs poules, la désignation du champion et des clubs accédant se fera à l'issue de matches de classement organisés par la CRJ en fin de saison. En aucun cas, deux équipes d'un même club ne pourront être classées dans une même division (sauf pour la plus basse division où celles-ci seront réparties dans les différentes poules).~~

La Commission des jeunes a toute autorité pour étudier les cas non prévus par le présent règlement.

APRÈS MODIFICATION

ARTICLE 5 :

Catégorie U14 et catégorie U13 : Voir règlement particulier du critérium régional mixte U14 et règlement particulier du critérium régional mixte U13.

Suppression des dispositions U14 / U13 intégrées à l'article (phases, composition des poules, désignation du champion, équipes d'un même club), qui relèveront des règlements particuliers des critériums.

La Commission des jeunes a toute autorité pour étudier les cas non prévus par le présent règlement.

Proposition n°7 (soumise au vote)

Règlements particuliers des compétitions régionales de jeunes

Annexe 1 – Championnat régional masculin U18

Phase 1 en groupes, phase 2 en R1 Elite / R2 Excellence / R3 Honneur ; champion de Corse = 1er du R1 Elite, accession en U19 National ; R1 Elite : 16 joueurs, 5 remplacements en 3 temps, 6 mutés ; vidéo obligatoire.

Annexe 2 – Championnat régional U16

R1 poule unique de 10 (12 si équipe réserve d'un club accédant en U17 National) ; R2 ouvert (U16F/U15F admises) ; accessions, relégations et titres précisés.

Annexe 3 – Critérium régional mixte U14

Ouvert librement ; deux phases par niveaux ; 2 × 40 min avec pause coaching ; 3 U12 maximum par match.

Annexe 4 – Critérium régional mixte U13

Football à 8 ; engagement par niveau ; phase 2 régionale et départementale ; 2 × 35 min avec pause coaching ; 3 U11 maximum par match.

Entrée en vigueur : saison 2027-2028

Ligue Corse de Football

Proposition n°8 (soumise au vote)

Règlement du Challenge U18 de la Ligue (annexe 5)

Compétition à élimination directe disputée en parallèle de la phase 2 du championnat régional U18

Réservée aux équipes des niveaux R2 et R3 de la phase 2 – 3 à 4 tours

Entrée en vigueur : dès son adoption (saison 2026-2027)

Ligue Corse de Football

Proposition n°9 (soumise au vote)

Compétitions régionales de jeunes – Coupes de Corse U18 et U16

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 6 : Nombre de joueurs
6.1 Nombre de joueurs par catégories :
U18-U17 : 11 joueurs + 3 remplaçants maximum.
U16-U15 : 11 joueurs + 3 remplaçants maximum.
[…]
6.2 Catégories U18 et U16 : […] (inchangé)

ARTICLE 18 :
Les dispositions de l'article 144 alinéa 3 des règlements Généraux, qui stipulent que les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à une rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain est applicable dans toutes les Compétitions Régionales (Championnat, Coupes et Challenges, Gambardella phase régionale).

APRÈS MODIFICATION

ARTICLE 6 : Nombre de joueurs
6.1 et 6.2 : inchangés.
6.3 Coupes de Corse U18 et U16 :
Jusqu'aux quarts de finale inclus, les dispositions de l'article 6.1 et de l'article 18 s'appliquent.
À compter des demi-finales, les clubs sont autorisés à utiliser 16 joueurs. Seront autorisés 5 changements en 3 temps, hors mi-temps ; le joueur remplacé l'est définitivement.

ARTICLE 18 :
Les dispositions de l'article 144 alinéa 3 des règlements Généraux […] sont applicables dans toutes les Compétitions Régionales (Championnat, Coupes et Challenges, Gambardella phase régionale), sauf à compter des demi-finales des Coupes de Corse U18 et U16 (article 6.3).

Caisse de péréquation : en résumé

Le constat : à niveau égal, les clubs ne paient pas le même prix pour l'arbitrage. Tout dépend de la distance entre le domicile des arbitres et le stade. En 2025-2026, l'écart dépasse 2 000 € en R1 comme en R2.

Le principe : en fin de saison, on calcule le coût moyen de l'arbitrage dans chaque championnat. Le club qui a payé moins verse la différence, celui qui a payé plus est remboursé. Pour l'ensemble des clubs, l'opération ne coûte rien de plus.

L'étude : 2025-2026 a été reconstituée, 2026-2027 est suivie match par match. Les conclusions seront présentées en fin de saison.

Ce qui vous est demandé aujourd'hui : un accord de principe pour tester la caisse pendant une saison, en 2027-2028, en R1 Esccom et en R2. Le Comité Directeur fixera les modalités avant le début de la saison. Une mise en place définitive passerait par un nouveau vote de l'AG.

D'ici là : envoyer à la Ligue les trois feuilles de frais d'arbitrage le lundi qui suit chaque match à domicile.

Caisse de péréquation – texte soumis au vote

L'Assemblée Générale de la Ligue Corse de Football, réunie le 28 novembre 2026, approuve le principe d'un test de caisse de péréquation des frais d'arbitrage pendant la saison 2027-2028, pour les championnats Régional 1 Esccom et Régional 2.

Les modalités du test (frais retenus, calcul de la moyenne par championnat, dates des versements et des remboursements) seront fixées par le Comité Directeur au vu des conclusions de l'étude et communiquées aux clubs avant le début de la saison 2027-2028.

Ce vote ne porte que sur un test d'une saison. Une mise en place définitive demanderait une nouvelle décision de l'Assemblée Générale, une fois le bilan du test connu.

Ligue Corse de Football